



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{re} séance du mardi 27 août 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

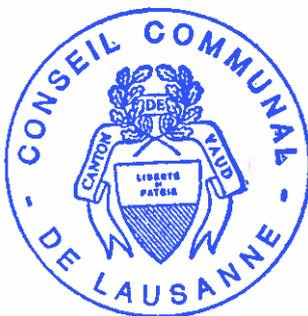
- vu le Préavis N° 2024/10 de la Municipalité du 29 février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- pour le « Remplacement des modules d'ultrafiltration de l'usine de Sonzier » ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 sur une durée de dix ans par la rubrique 331 section 210, Service de l'eau, eau potable et un montant équivalent à la charge d'amortissement sera prélevé sur le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau 2800000 section 210 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 section 210 du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept août deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe